

Insa Meinen, Ahlrich Meyer, unter Mitarbeit von Jörg Paulsen, Verfolgt von Land zu Land. Jüdische Flüchtlinge in Westeuropa 1938–1944, Paderborn, München, Wien, Zürich (Ferdinand Schöningh) 2013, 332 S., graf. Darst., 4 Karten, ISBN 978-3-5067-7564-1, EUR 39,90.

rezensiert von/compte rendu rédigé par
Barbara Lambauer, Paris

Le présent ouvrage est le fruit d'un projet de recherche s'intitulant «migration forcée et Holocauste», mené à l'université d'Oldenburg par Insa Meinen et Ahlrich Meyer, spécialistes de l'histoire de la persécution antisémite en Belgique et en France. Le focus est mis sur les Juifs touchés par l'apparent «paradoxe» de la politique nazie, celui d'être chassés entre 1938 et 1939 du Reich et de l'Autriche annexée. Ils sont rattrapés peu de temps après en Europe occidentale par leurs persécuteurs. Ceux-ci, et voici le paradoxe, emploient à partir de 1942, dans le cadre d'une politique visant tous les Juifs, d'importants moyens pour les arrêter en vue de leur rapatriement pour »le travail«, synonyme de la déportation vers les camps d'extermination.

L'analyse se consacre donc à une population rarement distinguée dans les études sur la Shoah: les Juifs du Reich ou de l'Autriche qui, touchés par l'expansion et la radicalisation du régime national-socialiste, sont forcés de quitter leurs foyers entre mars 1938 et septembre 1939. Ils rejoignent ainsi la dernière grande vague de réfugiés du Reich, et cela à un moment où la plupart des pays leur ont fermé les frontières. La Belgique est l'un des derniers pays européens à accorder encore des visas – quoique temporaires, le temps d'organiser le départ pour un pays plus lointain. L'étude met la lumière sur les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles ces réfugiés de l'immédiat avant-guerre doivent se mettre en sécurité, dans la mesure où les possibilités de trouver un asile pérenne se sont fortement réduites.

La nouvelle – et en fait principale – vague de réfugiés qui touche la Belgique à partir de mars 1938 est déclenchée par les persécutions suivant l'Anschluss de l'Autriche. Ici comme outre-Rhin, c'est l'intensité de la persécution qui dicte le rythme de la fuite. L'afflux en provenance de l'Allemagne se renforce ainsi très sensiblement après les pogromes de novembre 1938. Contrairement aux réfugiés (ex-)autrichiens, les réfugiés d'Allemagne se composent pour plus de la moitié d'immigrés apatrides et surtout (ex-)polonais, ayant souvent séjourné depuis de longues années en Allemagne. Les "Polonais" se trouvent d'ailleurs dans une situation particulièrement difficile: expulsés du Reich au titre de leur nationalité, ils ne peuvent retourner en Pologne, le gouvernement de Varsovie ayant, depuis février 1938, engagé un processus de dénaturalisation à leur encontre. Jusqu'en septembre 1939, la Belgique hésite néanmoins à leur accorder le statut de réfugié.

Le nombre exact de ces réfugiés reste difficile à établir. Selon les estimations de l'étude, environ 25 000 Juifs se sont réfugiés en Belgique entre mars 1938 et mai 1940; au printemps 1940, le pays compte encore environ 21 000 réfugiés (les chiffres comprennent cependant également les réfugiés originaires de la Tchécoslovaquie). En septembre 1939, une partie d'entre eux est internée dans des

centres d'accueil, qui avaient été ouverts en 1938 par les comités d'entraide juifs, notamment afin de rationaliser l'aide accordée au nombre croissant de réfugiés les plus démunis. L'Etat belge intervient progressivement dans le financement de ces structures et s'en sert donc un an plus tard pour procéder à l'internement administratif d'une partie des réfugiés du Reich. La mesure ne touche cependant qu'environ 4000 des 25 000 réfugiés, libérés en mai 1940 ou évacués, de leur propre gré, vers la France.

Après l'occupation de la Belgique par l'armée allemande en mai 1940 et la fermeture des frontières à l'émigration fin 1941, les réfugiés juifs se trouvent parmi les premiers visés par »l'appel au travail« que l'occupant fait distribuer en juillet 1942 pour organiser les déportations vers l'Est. L'événement déclenche un mouvement de fuite considérable parmi les populations concernées. Pour cette période entre 1938 et 1942, les auteurs soulignent ainsi l'apparition d'un »nouveau type« (*Typus*) de réfugié, »chassé d'un pays à l'autre«, comme l'indique justement le titre de l'ouvrage.

Ces réfugiés figurent parmi les plus démunis face aux persécuteurs, parce qu'ils ne sont dans le pays que depuis peu de temps, sans avoir pu se familiariser suffisamment avec la langue et les usages locaux; parce que, aussi, ils manquent fréquemment de moyens financiers suffisants pour passer dans la clandestinité en restant dans le pays. La fuite, qui paraît ainsi souvent comme le seul échappatoire à la déportation, passe par l'acquisition de faux papiers – de fausses cartes d'identité, de faux visas, etc., souvent onéreux et parfois de médiocre qualité – et l'éloignement de l'étoile jaune des vêtements; deux infractions qui sont systématiquement punies par l'internement dans le camp de Malines, d'où partent les trains de déportation, qu'il y ait eu appel au travail ou non.

Les frontières à passer avec ces papiers sont nombreuses et étroitement surveillées. Une partie des réfugiés quittant la Belgique vient des Pays-Bas et a déjà traversé une première frontière, gardée par un régiment frontalier de la Wehrmacht qui coopère étroitement avec le Devisenschutzkommando (DSK) d'Anvers, dont Meinen a montré, dans ses travaux antérieurs¹, l'efficacité redoutable dans la chasse aux Juifs. Le DSK, qui dépend de la douane allemande, se sert d'ailleurs des »V-Männer« (des taupes) circulant dans des lieux fréquentés par les réfugiés à Anvers et Bruxelles. Ils se livrent même à susciter des vocations de fuyards, en poussant au départ, par des offres aguichantes, des Juifs vivant sur place, avant de les livrer, preuves à l'appui, au DSK. La frontière franco-belge, quant à elle, est étroitement surveillée par la douane allemande, qui dans ses archives, a laissé de multiples traces du désarroi personnel des réfugiés, contraints à s'expliquer sur les motifs de leur départ. En France, d'autres lignes de surveillance se sont créées avec l'occupation du pays et son découpage en plusieurs zones au régime différent, sans parler des frontières franco-suisse et franco-espagnoles, qui passent sous contrôle allemand à partir de la fin 1942.

Les risques encourus sont donc extrêmement grands; il est peu étonnant que seule une minorité ose les prendre: selon les estimations des auteurs, environ 3 % de la population juive de Belgique prend la fuite à partir de fin 1941. Du point de vue générationnel, il s'agit surtout de trentenaires – des personnes nées entre 1900 et 1909; la configuration la plus courante étant le couple sans enfant. Les

¹ Cf. notamment Insa Meinen, Face à la traque: comment les Juifs furent arrêtés en Belgique (1942–1944), dans: Cahiers de la Mémoire contemporaine 6 (2005), p. 161–203.

(anciens) ressortissants allemands et autrichiens y représentent 30 %, un taux supérieur à leur part parmi la population juive de Belgique (23 %). Comme l'illustrent plusieurs tableaux dans l'ouvrage, la plupart des fuites se situent en juillet et août 1942, lorsque les premiers »trains de la mort« se mettent en route vers l'Est. À partir de septembre, le nombre de fuites baisse rapidement – un signe à nos yeux que l'information sur la persécution des Juifs étrangers en France, même dans sa partie non-occupée, et sur la surveillance étroite des frontières à franchir commence à circuler.

Les auteurs ont pu retracer le parcours d'environ 2700 personnes, qui ont laissé des traces dans les archives policières, les registres de recensement de la population juive et les listes de déportation de Belgique - parce qu'elles ont été appréhendées pendant leur fuite. Il n'est alors guère étonnant que seul 300 parmi eux aient finalement réussi à échapper définitivement à la déportation.

Dans cette histoire de la quête d'une survie, de cette odyssee désespérée, le lecteur regrette que l'étude ne suive pas le périple au-delà des frontières françaises; elle évoque à peine la difficulté qu'ont ces réfugiés à se faire accepter une fois parvenus en Suisse, d'où nombreux sont ceux qui se font renvoyer en France. Quid de l'Espagne, où un certain nombre parmi ceux qui ont réussi à se soustraire à la police allemande se trouve arrêté par la police franquiste²? C'est certes dû à la nature des sources utilisées, qui sont essentiellement constituées autour de personnes arrêtées et déportées de Belgique et de France. Mais une étude récente comparable a montré l'utilité, pour comprendre le phénomène de la fuite en Europe occidentale dans son ensemble, de présenter la totalité des itinéraires et obstacles d'un chemin menant vers la liberté – du moins vers le sauvetage.³

Cette réserve ne peut diminuer la valeur de l'étude présentée ici, dont l'un des mérites non négligeables réside dans le fait qu'elle met en avant ce groupe très particulier de Juifs, dont aucun gouvernement ne se sent responsable – des apatrides chassés de pays en pays, vivant ainsi dans une précarité et une insécurité personnelle constante auxquelles une grande partie ne survit pas.

² Cf. Robert Belot, *Aux frontières de la liberté. Vichy – Madrid – Alger – Londres. S'évader de France sous l'Occupation*, Paris 1998.

³ Nicolas Mariot, Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris 2010.